Retraites
les mensonges du gouvernement !

■ Le gouvernement se lance dans une vaste opération de communication ■ Il espère ainsi rassurer l'opinion et affaiblir les mobilisations en cours ■ Il n'hésite pas pour cela à proférer des contrevérités flagrantes ■ C'est un aveu de faiblesse qui montre que le gouvernement commence à s'affoler ■ Il faut amplifier la mobilisation pour le faire céder ■ La grève générale reconductible est d'actualité ■

La collaboration de la CFDT et de la CGC ne suffit décidément pas. L'opinion publique reste hostile à un projet de réforme des retraites qu'elle perçoit à juste titre comme une régression sociale majeure.

Le mouvement de protestation ne désarme pas et la grève reconductible s'affirme jour après jour comme la seule solution pour bloquer le projet Raffarin-Fillon et obtenir une véritable réforme des retraites.

Dans cette situation, le gouvernement a décidé de mettre les bouchées doubles en lançant une vaste opération de communication où la présentation fallacieuse du projet le dispute aux contrevérités.

Nul doute que personne ne sera dupe de cette grossière opération de propagande.

"Nous sauverons nos retraites en partageant nos efforts"

Les efforts dont il est question ici ne concernent visiblement pas le patronat.

Depuis 20 ans la part des salaires (salaires directs et cotisations sociales) dans le revenu national a baissé de 10 points. Dans le même temps, la part des profits financiers improductifs et des dividendes versés aux actionnaires augmentait d'autant, alors que l'investissement stagnait.

En 20 ans, les cotisations sociales salariales ont augmenté de 8,2 % alors que le taux des cotisations sociales patronales stagnait quasiment (1,8 %).

Pourtant le gouvernement refuse d'envisager un nouveau partage de la richesse produite et l'augmentation nécessaire des cotisations patronales qui permettrait de financer les retraites.

"Nous sauverons nos retraites en introduisant plus de justice"

La justice consiste ici à aggraver pour le secteur privé les conséquences des mesures Balladur de 1993, ce qui entraînerait une baisse de 30 % en moyenne du niveau des pensions à l'horizon 2020.

La justice consiste aussi pour le gouvernement à appliquer au secteur public les mesures injustes déjà appliquées au privé avec les mêmes conséquences pour le niveau des pensions.

"Nous sauverons nos retraites en donnant plus de liberté"

La liberté, c'est celle donnée à ceux qui en auront les moyens de cotiser dans des fonds de pension pour compléter une retraite fortement amputée.

Pour les autres, la liberté consistera soit à travailler plus longtemps - si les entreprises ne se débarrassent pas d'eux comme cela est le cas aujourd'hui -, soit de toucher une retraite de misère.

Vers la grève générale reconductible !

Face à l'offensive du gouvernement, un certain nombre de secteurs sont déjà en grève. Il faut maintenant amplifier la mobilisation pour arriver à un mouvement de grève générale :

- le 27 mai : nouvelle journée de mobilisation ;

- à partir du 3 juin plusieurs secteurs (SNCF, RATP, EDF/ GDF) ont déjà lancé un appel unitaire à la grève reconductible.

C'est cette perspective qu'il faut généraliser pour gagner.

37,5 ans pour le privé et le public
Retraite à taux plein à 60 ans
Amélioration du niveau des pensions
Maintien des régimes spéciaux

Douanes Sud

23 rue de la Mare
75020 Paris

Téléphone : 01 44 74 45 59
Télécopie : 01 55 04 99 05

La réalité du projet de loi

Le projet de loi sur les retraites comporte trois volets indissociables : l'augmentation de la durée de cotisation, la baisse du niveau des pensions, la mise en place des fonds de pension.

Augmenter la durée de cotisation

Le projet de loi prévoit d'abord de faire passer progressivement la durée de cotisation des fonctionnaires à 40 annuités en 2008.

Il prévoit de plus, pour le privé et le public, de *"stabiliser le rapport entre temps de travail et temps de retraite"*. Ainsi, serait enclenchée une augmentation perpétuelle de la durée de cotisation. Elle passerait à 41 annuités en 2012, à 42 annuités en 2020, etc,. Dans ce cadre, les régimes spéciaux ne pourraient évidemment rester à l'écart.

Il s'agit d'une rupture historique avec le mouvement séculaire de réduction du temps passé au travail. En un siècle et demi le temps de travail a baissé de près de 50 % pendant que la production augmentait de 1200 % et la productivité du travail de 2500 %.

Une génération a droit à la retraite parce que, par son activité, elle a jeté les bases du niveau de vie des générations suivantes. Si les retraités ont droit à une retraite plus longue, c'est parce que l'allongement de l'espérance de vie qui la permet a été rendu possible par leurs efforts passés, quand ils étaient en activité.

De plus, vouloir faire travailler plus longtemps les salariés âgés revient à faire le choix du chômage, en particulier des jeunes, plutôt que de payer des retraites. Alors qu'existe un chômage de masse, il est criminel de vouloir maintenir les salariés âgés au travail.

Faire baisser le montant des pensions

Mais en fait, l'augmentation de la durée de cotisation est une manière hypocrite de faire baisser le montant des pensions sans le dire.

En effet, les jeunes entrent de plus en plus tard sur le marché du travail (chômage, allongement de la durée de cotisation). De plus, les entreprises se débarrassent de leurs salariés âgés de plus en plus tôt : les deux-tiers des salariés du privé sont hors emploi (chômage, pré-retraite) au moment de faire valoir leur droit à la retraite.

Déjà les salariés ont du mal à faire le nombre d'annuités nécessaire pour avoir une retraite à taux plein. Dans le public comme dans le privé, l'âge de départ moyen à la retraite est aujourd'hui de 58 ans. Toute augmentation de la durée de cotisation aboutira donc à une baisse accrue du niveau des pensions, car les salariés ne pourront pas faire le nombre d'annuités nécessaire pour avoir le taux plein.

Les femmes et celles et ceux qui ont eu des carrières incomplètes seront les premières victimes de ces mesures.

Cette baisse sera de plus amplifiée par le système de décote qui, s'il a été réduit pour le secteur privé (passage de 10 % à 5 % par an), a été instauré pour le public et n'est pas acceptable dans son principe même.

Pour le secteur privé, non seulement le gouvernement ne revient pas sur les mesures Balladur de 1993, mais il veut en aggraver les conséquences. Ainsi, le niveau des pensions des salariés du privé devrait baisser de 30 % à l'horizon 2020.

La même logique est à l'oeuvre pour le public : allongement de la durée de cotisation, décote de 5 % par an, indexation des pensions sur les prix et plus sur les salaires. Tout cela aboutirait à une baisse de plus de 20 % du montant des pensions à l'horizon 2020.

Mise en place des fonds de pension

C'est le troisième volet du projet gouvernemental. Le titre V du projet de loi prévoit, par divers mécanismes, l'instauration de fonds de pension appelés hypocritement "épargne-retraite".

Le texte prévoit de modifier la loi Fabius sur l'épargne salariale en permettant que les sommes déposées sur un Plan partenarial d'épargne salariale soient bloquées jusqu'au départ à la retraite. De plus, des exonérations de cotisations sociales et des incitations fiscales sont prévues pour favoriser le développement de la capitalisation.

La logique du projet apparaît ainsi dans toute son ampleur. Dans un premier temps on fait baisser le montant des pensions. Dans un second temps on encourage ceux qui en ont les moyens à avoir recours à la capitalisation pour compléter leur retraite. Dans un troisième temps, les exonérations fiscales et sociales sapent la source de financement de la retraite par répartition. Quatrième temps, "pour sauver la répartition", on baisse de nouveau le montant des pensions...

Cette logique ne fait qu'un gagnant, le lobby des assurances et des banques qui peu à peu s'emparera de nos retraites, alors que l'expérience récente aurait dû vacciner le gouvernement d'avoir recours à la capitalisation. Après Eron, Worldcom et les lourdes pertes subies par les fonds de pension anglo-saxons, allons nous accepter de jouer notre retraite à la Bourse ?

Une alternative existe

Contrairement à ce que veut nous faire croire le gouvernement, il existe des solutions qui ne conduisent pas à des reculs sociaux.

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a calculé que le maintien du niveau actuel des retraites, ce qui signifie l'abrogation des mesures Balladur de 1993, et donc aussi l'abandon du projet Fillon, nécessiterait 15 points de cotisation lissés sur 40 ans. Cela représente une augmentation moyenne de 0,37 point par an. C'est du même ordre de grandeur que ce qui a déjà été fait de 1950 à nos jours sans mettre à bas l'économie française pendant cette période.

L'augmentation des cotisations patronales serait d'ailleurs sans effet sur la compétitivité des entreprises si elle était compensée par une baisse des dividendes versés aux actionnaires ou des profits financiers improductifs placés sur les marchés financiers qui ont explosé ces dernières années alors que par ailleurs l'investissement des entreprises stagnait.

C'est justement à quoi s'oppose le Medef dont la seule préoccupation est d'accroître sans cesse ses profits quelqu'en soient les conséquences sociales. C'est à cette spirale destructrice qu'il faut mettre fin.